



Participation à la Concertation nationale pour la construction du Programme Opérationnel national du Fonds Social Européen post 2020 (FSE+)

Le Fonds Social Européen est le principal levier financier de l'Union européenne pour la promotion de l'emploi et l'inclusion sociale. L'objectif premier du FSE est de soutenir la création d'emplois de meilleure qualité dans l'UE et d'améliorer les perspectives professionnelles des citoyens (jeunes, demandeurs d'emploi, inactifs, handicapés, salariés étudiants etc.), prioritairement en direction des groupes les moins qualifiés et les plus exposés au chômage et à l'exclusion.

Tous les sept ans, la structure du fonds est actualisée et modifiée en fonction des enjeux auxquels sont confrontées les sociétés européennes.

La programmation 2014-2020 touchant à sa fin, l'élaboration du FSE post 2020, qui porte le nom de « FSE+ », est en cours.

Le FSE+ poursuivra les actions du FSE dans trois grands domaines qui correspondent aux trois priorités principales : l'emploi, la formation et l'inclusion.

Le Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse (COJ) souhaite participer à la concertation nationale lancée par la DGEFP, en tant qu'autorité de gestion, sur la programmation 2021-2027 du Programme Opérationnel National.

Dans ce cadre, nous vous invitons à nous transmettre vos attentes sur la base de deux questions figurant dans le tableau ci-après.

Adopté par la Commission Insertion des Jeunes du COJ le 28 novembre 2019

11 « objectifs spécifiques » (OS) inscrits à l'article 4 du projet de règlement FSE+	Concernant les 11 objectifs spécifiques (OS) du FSE+, quelles seraient les objectifs à reprendre dans le futur PON en termes d'actions et de publics cibles ?	Selon vous, quels sont les besoins qui n'ont pas été couverts par le Programme Opérationnel national 2014-2020 et qui mériteraient de l'être par le futur programme ? (Au sein des trois priorités)
Priorité 1 : EMPLOI		
OS 1) Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale.	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Commentaires : - Mieux prendre en compte la situation des jeunes les plus éloignés du monde professionnel, du monde social et du monde tout court. - (re) Créer des actions de formation en amont des dispositifs de pré-qualification ou de qualification. Actions qui pourraient « reconnecter les jeunes » avec ces 3 univers. Stage de « découvertes », « de remobilisation », « de redynamisation » « de reprise de confiance en soi » avec des objectifs autres que ceux du retour à l'emploi. Avec des contenus « innovants » liés à la citoyenneté, le sport, l'accès à la culture,	<ul style="list-style-type: none"> - La mobilité des jeunes – l'accès au « permis de conduire » - Valoriser les compétences acquises au cours d'une expérience citoyenne (service national universel, service civique, engagement bénévole, etc.)
OS 2) Moderniser les institutions et services du marché du travail pour qu'ils jaugent et anticipent les besoins de compétences et apportent, en temps opportun, une assistance et un soutien adaptés face aux enjeux de l'adéquation aux besoins du marché du travail, des transitions et de la mobilité.	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Le COJ ne se prononce pas	

<p>OS 3) Promouvoir la participation des femmes au marché du travail, un meilleur équilibre entre travail et vie privée, y compris l'accès à des services de garde d'enfants, un environnement de travail sain, bien adapté et équipé contre les risques pour la santé, l'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprise au changement et au vieillissement actif et en bonne santé.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>	
<p>OS 4) Améliorer la qualité, l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences numériques.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Commentaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des formations initiales diplômes/ qualifications /certifications, en adéquation avec le monde économique d'aujourd'hui et de demain. - Venir en appui des TPE/PME/PMI pour les aider à financer les plans de formations interne (adaptation au poste de travail, mise à niveau des compétences face à l'évolution des technologies. 	

Priorité 2 : FORMATION		
<p>OS 5) Promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation ou formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Commentaire : Attention, cependant, les bénéficiaires de la protection subsidiaire n'entrent pas dans les catégories de Parcours Sup (ils ne sont pas bacheliers de l'année), ne relèvent pas des Demandes d'Admission Préalables (DAP), ni de Campus France (ils ne se trouvent pas à l'étranger), il leur est donc très difficile de s'inscrire à l'université.</p>	<p>- Lutter contre le décrochage scolaire, en particulier des mineurs avec la mise en œuvre de l'obligation de formation.</p>
<p>OS 6) Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de perfectionnement professionnel et de requalification flexibles pour tous en tenant compte des compétences numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Commentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'accès à l'apprentissage, pour tous (au-delà de 30 ans) mais essentiellement dès les classes de 4^{ème}/ 3^{ème}. - Améliorer le CPF de Transition, dans sa dimension rémunération pendant la période de formation. - ATTENTION néanmoins, les professions réglementées sont difficilement accessibles aux bénéficiaires de la protection subsidiaire. Très peu de PAE (procédures d'autorisation d'exercice) sont organisées et il est demandé aux bénéficiaires de la protection subsidiaire de repasser les concours d'entrée (PACES...). 	

Priorité 3 : INCLUSION		
OS 7) Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances et la participation active, et améliorer l'aptitude à occuper un emploi.	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<p>PREMIÈRE PROPOSITION</p> <p>1/ Mettre en place un accompagnement pédagogique adapté au public des jeunes ayant moins d'opportunités (JAMO) avant le départ et au retour de mobilité internationale afin de renforcer leur employabilité. Le FSE + devrait cofinancer des dispositifs de mobilité des jeunes. En effet l'expérience de mobilité contribue à l'acquisition et au renforcement de nombreuses compétences chez les jeunes qui en bénéficient. De même, les expériences de mobilité facilitent l'accès à l'emploi des jeunes et demeurent un vecteur d'inclusion sociale pour ces derniers.</p> <p>Améliorer la formation, l'emploi et l'inclusion sociale des jeunes nécessite le développement de méthodes d'accompagnement innovantes visant à développer les compétences psychosociales (<i>capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne et à adopter un comportement approprié et positif à l'occasion d'interactions avec les autres, sa culture et son environnement</i>).</p> <p>Le développement de ces compétences contribue à une meilleure scolarité, une meilleure insertion professionnelle, une meilleure santé, y compris mentale, avec moins d'addictions, moins de souffrance psychique ou de stress. Les jeunes en décrochage scolaire et/ou en recherche d'emploi, apparaissent comme un public cible.</p> <p>2/ Concernant la formation, le FSE+ devrait également prendre en compte la formation des travailleurs de jeunesse (animateurs socio-culturels), qui contribuent à l'amélioration des compétences (non formelles) des jeunes.</p> <p>L'annexe D du rapport France de février 2019 « Orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France » ne mentionne en effet que l'éducation formelle avec le développement des compétences des enseignants, formateurs et responsables d'établissement mais ne mentionne pas l'éducation non formelle et les travailleurs de la jeunesse.</p>
OS 8) Promouvoir l'intégration socio-économique des ressortissants de pays tiers et des communautés marginalisées telles que les Roms.	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
OS 9) Améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services abordables, durables et de qualité; moderniser les systèmes de protection sociale, y compris en promouvant l'accès à la protection sociale; améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé et des services de soins de longue durée.	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Commentaire : - Faciliter l'égalité d'accès aux droits des jeunes	
OS 10) Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les plus démunis et les enfants.	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
OS 11) Lutter contre la privation matérielle en apportant une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle aux personnes les plus démunies, y compris en prenant des mesures d'accompagnement.	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

		<p>3/ Enfin, les structures Information Jeunesse devraient pouvoir également bénéficier du FSE+ au titre de l'orientation et de la prévention du décrochage scolaire (les éléments extraits du Rapport France mentionnent seulement les services d'orientation et de formation continue).</p> <p>DEUXIÈME PROPOSITION</p> <p>Il serait souhaitable qu'une ligne intitulée "évolution des pratiques d'information en direction des jeunes" figure dans le futur programme. Cette ligne pourrait comporter les propositions suivantes en deux points distincts :</p> <p>1/ Proposer un objectif spécifique pour financer le système d'information des jeunes en particulier les plus démunis sur la question d'information et d'accompagnement en matière d'accès aux droits, de connaissance des dispositifs d'accompagnement, des opportunités de mobilité européenne,</p> <p>Cette inscription de cette priorité ferait référence à la charte européenne de l'Information Jeunesse (IJ), et serait nécessairement en lien avec la labellisation Information Jeunesse et son réseau (PIJ et BIJ compris).</p> <p>La démarche globale de l'IJ permet au jeune d'accéder aux dispositifs utiles dans ses démarches d'accès à l'autonomie. Cela rejoint la volonté des futurs programmes d'agir pour une inclusion globale plutôt que pour la recherche de l'emploi à tout prix comme cela était le cas précédemment.</p> <p>2/ Intégrer dans le futur programme un soutien aux projets de "modernisation" du réseau Information Jeunesse : tiers lieux, numérique, hors les murs, nouveaux outils d'information, boussole des jeunes...</p>
--	--	--